



## **« Techniciens polyvalents » chez Gaumont Pathé ? Notre colère n'est pas du cinéma !**

### **Gaumont Pathé, des bénéfices insolents :**

Petit rappel, l'an passé, en temps de « crise » soit disant, les deux actionnaires Gaumont et Pathé se sont partagé des bénéfices record, soit 26,6 millions d'euros. Pour les 1600 salariés, une prime de 550 €. Gros déséquilibre en défaveur de ceux qui travaillent.

### **Le temps des mensonges :**

Pendant des mois, la direction a terrorisé les opérateurs projectionnistes avec ses « effectifs cibles ». On n'allait garder qu'un certain nombre d'entre nous. Sur quels critères ? Nous n'avons jamais eu de réponse. Autrement dit, les plus conciliants tireraient leur épingle du jeu. Prière de la fermer, tout était censé bien se passer dans le monde idéal du numérique...

### **Aujourd'hui bas les masques, fini de rigoler : plus personne en cabines !**

Suite au nouvel accord GPEC du 26 septembre, hormis quelques postes hypothétiques, le gros des troupes est convié à faire place nette ou alors accepter un poste de « technicien polyvalent ». C'est-à-dire qu'en plus des tâches techniques liées à la projection, nous devrions devenir agents d'accueil, caissiers, vendeurs de pop-corn. Mais ce n'est pas tout, car l'avenant N°5 au statut du personnel signé par les « partenaires sociaux », prévoit en plus que nous assumions l'entretien courant des bâtiments. Et quels bénéfices financiers en échange de cette extrême polyvalence, exigeant des savoir-faire aussi étendus : **une perte de salaire de 475€**

En effet, ce même avenant N°5, honteux, prévoit dans son barème des salaires, une rémunération de 1587,97€ brut pour les techniciens polyvalents. Dès maintenant, la conséquence est immédiate pour les remplaçants assurant la projection, déjà précarisés par un CDD : une énorme perte de rémunération !

### **Une évolution technique, comme tant d'autres auparavant.**

Le numérique a supprimé la nécessité de charger les appareils de projection et allégé la préparation des programmes. Mais qu'advient-il de la surveillance de la qualité de la projection, au cœur de notre métier ? Elle ne sera plus assurée ! D'ailleurs la projection, « raison essentielle de la venue des clients » selon les anciens statuts du personnel, est bannie du nouveau vocabulaire et de l'avenant N°5. Plus de projection, plus de projectionnistes...Grotesque !

Demain, sous de nouveaux prétextes, ce sera aux salariés du hall de payer une stratégie d'entreprise basée uniquement sur le profit à outrance. Ça suffit !

## **Aujourd'hui les salariés sont sous pression, inversons la tendance ! Prenez contact avec la CNT :**